RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 05919
Numéro SIREN : 450 847 843
Nom ou dénomination : GESTION MANAGEMENT AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2018 sous le numéro de dépôt 47631

· Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°47631 en date du 26/11/2018

GESTION MANAGEMENT AUDIT

24 RUE D'ORLEANS

92200 NEUILLY SUR SEINE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Certifié conforme
le 30-6-2018

GESTION MANAGEMENT AUDIT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		7 153	6 960	193	0,23	431	0,44
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		2 000		2 000	2,40	2 000	2,04
TOTAL (I)		***9 153***	***6 960***	***2 193***	2,63	***2 431***	2,48
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes		5 000		5 000	5,99		
Clients et comptes rattachés		61 440		61 440	73,64	35 400	36,18
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		6 685		6 685	8,01	5 268	5,38
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		8 116		8 116	9,73	23 116	23,63
Instruments de trésorerie							
Disponibilités						31 628	32,33
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		***81 241***		***81 241***	97,37	***95 411***	97,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		***90 395***	***6 960***	***83 434***	100,00	***97 843***	100,00

GESTION MANAGEMENT AUDIT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	**10 000**	11,99	**10 000**	10,22
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	1 000	1,20	1 000	1,02
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	32 861	39,39	29 061	29,70
Résultat de l'exercice	***6 323***	7,58	***3 801***	3,88
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***50 184***	60,15	***43 861***	44,83
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	5 452	6,53		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 810	14,15	38 090	38,93
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 355	4,02	967	0,99
. Organismes sociaux	1 383	1,66	967	0,99
. Etat, impôts sur les bénéfices	970	1,16	256	0,26
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 240	12,27	12 755	13,04
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	40	0,05	947	0,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***33 250***	39,85	***53 981***	55,17
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***83 434***	100,00	***97 843***	100,00

GESTION MANAGEMENT AUDIT

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	171 054		171 054	100,00	119 920	100,00	51 134	42,64
Chiffres d'Affaires Nets	**171 054**		**171 054**	100,00	**119 920**	100,00	**51 134**	42,64
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			1	0,00	5	0,00	-4	-79,99
Total des produits d'exploitation (I)			***171 054***	100,00	***119 925***	100,00	***51 129***	42,63
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			153 519	89,75	109 395	91,22	44 124	40,33
Impôts, taxes et versements assimilés			939	0,55	1 106	0,92	-167	-15,09
Salaires et traitements			7 908	4,62	4 291	3,58	3 617	84,29
Charges sociales			1 111	0,65	632	0,53	479	75,79
Dotations aux amortissements sur immobilisations			239	0,14	239	0,20		0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			***163 715***	95,71	***115 662***	96,45	***48 053***	41,55
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**7 339**	4,29	**4 263**	3,55	**3 076**	72,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			29	0,02	64	0,05	-35	-54,68
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***29***	0,02	***64***	0,05	***-35***	-54,68
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**29**	0,02	**64**	0,05	**-35**	-54,68
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**7 368**	4,31	**4 327**	3,61	**3 041**	70,28

GESTION MANAGEMENT AUDIT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	75	0,04			75	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***75***	0,04			***75***	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-75**	-0,03			**-75**	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	970	0,57	526	0,44	444	84,41
Total des Produits (I+III+V+VII)	***171 083***	100,02	***119 989***	100,06	***51 094***	42,58
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***164 760***	96,32	***116 188***	96,89	***48 572***	41,80
RÉSULTAT NET	**6 323** *Bénéfice*	3,70	**3 801** *Bénéfice*	3,17	**2 522**	66,35
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

GESTION MANAGEMENT AUDIT

S.A.S. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 24 Rue D'Orléans
92200 Neuilly Sur Seine
R.C.S : NANTERRE B 450 847 843

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/06/2018

Le 29/06/2018,
à 14h00,

Monsieur Michel STROBBE , détenant 90 parts sociales,
Monsieur Ohayon ABRAHAM AVI, détenant 5 parts sociales,
Monsieur Claude Claude AMAR, détenant 5 parts sociales,

associés de la société **GESTION MANAGEMENT AUDIT,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Michel STROBBE , préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Quitus au Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

MG

Le Président donne lecture :
- du rapport de gestion du Président,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1 – Approbation des comptes annuels et quitus au Président

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **6 322,98** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2 – Affectation du résultat

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **un bénéfice** de **6 322,98** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **32 861,39** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **39 184,37** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter intégralement le résultat de **39 184,37** Euros au compte « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3 – Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, notamment :

- Dons, pour un montant de **2 250,00** Euros,
- Amende, pour un montant de **75,00** Euros,
- Impôts et taxes non déductibles, pour un montant de **1 483,00** Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4 – Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5 – Délégation de pouvoirs

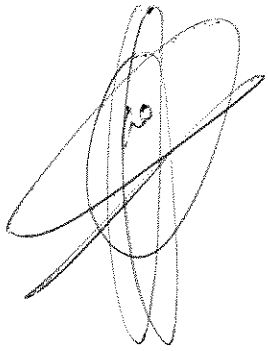
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président



MS

GESTION MANAGEMENT AUDIT

S.A.S. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 24 Rue D'Orléans
92200 Neuilly Sur Seine
R.C.S : NANTERRE B 450 847 843

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/06/2018

Le 29/06/2018,
à 14h00,

Monsieur Michel STROBBE , détenant 90 parts sociales,
Monsieur Ohayon ABRAHAM AVI, détenant 5 parts sociales,
Monsieur Claude Claude AMAR, détenant 5 parts sociales,

associés de la société **GESTION MANAGEMENT AUDIT,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Michel STROBBE , préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Quitus au Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

MG

Le Président donne lecture :
- du rapport de gestion du Président,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1 – Approbation des comptes annuels et quitus au Président

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **6 322,98** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2 – Affectation du résultat

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **un bénéfice** de **6 322,98** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **32 861,39** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **39 184,37** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter intégralement le résultat de **39 184,37** Euros au compte « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3 – Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, notamment :

- Dons, pour un montant de **2 250,00** Euros,
- Amende, pour un montant de **75,00** Euros,
- Impôts et taxes non déductibles, pour un montant de **1 483,00** Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4 – Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5 – Délégation de pouvoirs

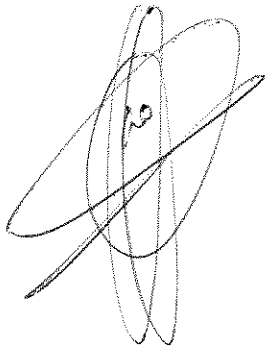
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président



MS